

Sociologie de la prison

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > Code ELP : 4HgSO003

Présentation

Ce séminaire soulignera les interdépendances entre les différentes formes de sociabilité et le contrôle social, à partir de l'exemple de la répression pénale. Les processus de criminalisation et de décriminalisation constituent un élément emblématique de la façon dont les sociétés contemporaines se saisissent de ces questions. On les étudiera, dans une perspective socio-anthropologique, à travers le rôle et la place qu'y occupe l'enfermement carcéral.

Les tris mis en place dans la population des justiciables qui envoient en prison certains plutôt que d'autres, à base de justification légale pénale, masquent des logiques sociales souvent méconnues, qu'il convient d'éclaircir.

Objectifs

À travers l'exemple de l'usage de l'enfermement carcéral dans un état démocratique contemporain, comprendre comment se développe une forme de contrôle social qui affecte très différemment les justiciables en fonction de leurs positions (genre, âge, milieu d'origine, type d'intégration sociale, etc.).

Évaluation

Deux types de travaux sont requis pour la validation de ce séminaire pour les étudiants qui ne sont pas dispensés d'assiduité : un travail à restitution orale (participation à l'organisation de l'une des séances du séminaire) et un travail à restitution écrite (dossier, à effectuer à la maison, à rendre à l'issue du semestre).

Pour les étudiants en évaluation terminale : uniquement le dossier écrit.

Seconde session : un autre dossier écrit (même exercice que le premier, à refaire)

Pré-requis nécessaires

Aucun : séminaire de M2 ouvert à toute personne intéressée par sa thématique. Assiduité aux séances requises (les séances seront regroupées le vendredi après-midi, selon un calendrier qui sera précisé dès le début du semestre).

Tout.e étudiant.e inscrit en seconde année dans l'une des formations de master – ou toute autre formation de niveau bac+5 – d'un des établissements d'enseignement de l'Université Paris Lumières (UPN, UP8, INS-HEA ou ENS Louis Lumière) est susceptible de pouvoir suivre ce séminaire.

Compétences visées

Être capable de distinguer formes et modalités de contrôle social à imbrications complexes (i.e. prenant en compte des rapports de pouvoir qui ne sont pas univoques).

Examens

Deux types de travaux sont requis pour la validation de ce séminaire pour les étudiants qui ne sont pas dispensés d'assiduité : un travail à restitution orale (participation à l'organisation de l'une des séances du séminaire) et un travail à restitution écrite (dossier, à effectuer à la maison, à rendre à l'issue du semestre).

Pour les étudiants en évaluation terminale : uniquement le dossier écrit.

Seconde session : un autre dossier écrit (même exercice que le premier, à refaire)

Bibliographie

Combessie (Philippe), Sociologie de la prison, Paris, La Découverte (Repères), 4e éd., 2018.

Fassin (Didier), Punir. Une passion contemporaine, Paris, Éd. Le Seuil, 2017.

Debuyst (Christian) et al. Histoire des savoirs sur le crime et la peine, volume 1 & volume 2, Montréal, Ottawa, Bruxelles, Presses de l'Université de Montréal, Presses de l'Université d'Ottawa, De Boeck Université (Perspectives criminologiques), 1995 & 1998.

Robert (Philippe), La Sociologie du crime, Paris, La Découverte (Repères), 2005.

Ressources pédagogiques

Si l'autorisation nous est accordée, une sortie pédagogique sera organisée, un vendredi après-midi (de novembre sans doute) au Tribunal de Grande Instance de Paris, pour assister à l'une des audiences de la 23e chambre correctionnelle. Les étudiant.e.s seront invité.e.s à prendre des notes pendant l'audience, qui auront été préparée avant (conception de guides d'observation) et seront analysées collectivement après.

Un.e étudiant.e qui se trouverait en situation d'interdiction légale de pénétrer dans un tribunal français sera bien sûr dispensé de cette sortie pédagogique, mais il ne lui sera pas interdit pour autant de participer à ce séminaire.